100.000 €/an : Coût d'un migrant mineur (MNA) ou "Jeune Majeur isolé", selon la Fondation des Apprentis d'Auteuil

01/03/2021 à 10h28



[Rappel : 95% des MNA ne demandent pas l'asile et tombent dans le droit commun des étrangers à leur majorité]

Pour soutenir les migrants en apprentissage, plusieurs personnes ont entrepris des grèves de la faim. Des soutiens radicaux qui mettent en lumière les difficultés de nombreux jeunes privés de papiers à 18 ans après avoir été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance…

La situation de ces jeunes, mise en lumière grâce à ces actes de soutien radicaux, n'est que la partie émergée de l'iceberg. « *Je pense qu'ils sont des milliers à se retrouver sans papiers alors que nous manquons de bras dans nos entreprises* », estime le boulanger Stéphane Ravacley, en contact avec une vingtaine de « patrons solidaires ». En 2019, pas moins de 40 000 « mineurs non accompagnés » (MNA) étaient pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Que deviennent-ils à leur majorité ?…

Selon la loi, ***« s'ils ont été pris en charge avant 16 ans, qu'ils ont suivi sérieusement une formation et n'ont pas eu de problème, à 18 ans, ils se voient délivrer de plein droit un titre vie privée vie familiale,*** **détaille Solène Ducci, juriste au Gisti.** ***En revanche, les jeunes pris en charge après leurs 16 ans peuvent obtenir une admission au séjour exceptionnelle mais c'est un pouvoir discrétionnaire du préfet.*** » Les jeunes doivent déposer leur demande avant leur 19e anniversaire. La préfecture regarde alors s'ils peuvent faire la preuve de leur identité, de l'absence d'attache dans leur pays d'origine et de non-commission de troubles à l'ordre public, ainsi que de six mois de formation professionnelle.

Mais, alors que le nombre de MNA a triplé entre 2016 et 2019, *« on observe de plus en plus de refus d'accorder des titres de séjour »,* alerte Solène Ducci. Les préfectures semblent de plus en plus pointilleuses dans l'examen des documents, y compris pour des pays à l'état civil défaillant, ou dans l'application d'une instruction récente qui aboutit à faire cesser l'autorisation de travail dès 18 ans. *« En Île-de-France, il y a aussi des départements où les dossiers sont bloqués parce que les guichets dématérialisés sont saturés »*, ajoute Armelle Gardien, militante du Réseau éducation sans frontières Hauts-de-Seine. D'où une très grande diversité de traitement. *« En Charente-Maritime, on n'a pas trop de problèmes »,* souligne Didier Meyerfeld, de Solidarité Migrants de La Rochelle. À l'inverse, *« dans l'Ain, à 18 ans, seuls 5 % d'entre eux en moyenne obtiennent un titre de séjour »,* expose Michel Caron, président de l'Alefpa, qui précise que *« dans le Var, sur les derniers mois de 2019, neuf jeunes sur dix n'ont pas eu de titre de séjour ».*

Sans titre de séjour, ces jeunes basculent dans la clandestinité. ***« C'est un immense gâchis, non seulement parce que chaque jeune pris en charge coûte en moyenne 100 000 € par an à la société****, mais aussi et surtout parce que ce sont des gamins qui savent que leur intégration ne peut passer que par*

le travail et qui sont très très motivés, rappelle Rémi Barbas, chef de service à la Fondation Apprentis d'Auteuil à Dijon. *Chez nos MNA, 90 % des stages se convertissent en apprentissage et un apprentissage sur deux en CDI. Il n'est d'ailleurs pas rare que les patrons se portent garants pour leur logement, tellement ils veulent les garder. »*

La Croix